



Sucession 1 enfant une sarl donation au dernier des vivants

Par **suard valerie**, le **19/03/2018** à **10:17**

Bonjour.

mon mari décédé en novembre 2017 contrat de mariage communautés réduits au acquêts donation au dernier des vivants nous avons une sarl 1 enfant quel formule choisir sachant que moi j ai 100 parts et mon mari 400 je voudrais reste majoritaire de cet société le notaire me dit de prendre 1/4 pp le reste usufruit je suis perdu .

merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **19/03/2018** à **15:47**

Bjr,

Oui, c'est la meilleure solution.

Vous aurez ainsi 200 parts et serez usufruitière des 200 autres

Mais pour bien asseoir votre majorité, rien de vous empêche de vous entendre que que vos 25% portent davantage sur la SARL que sur le reste de l'actif successoral.